ASSEMBLÉE 25-CAP-06

Procès-verbal de **l'assemblée ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 5 juin 2025 à 17 h ,** au centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Madame Geneviève Héon, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Doreen Assaad, vice-présidente et mairesse de la Ville de Brossard
Madame Rolande Balma, conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Nathalie Delisle, conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Marc-Antoine Azouz, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Affine Lwalalika, conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Sylvain Joly, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Lise Roy, conseillère de la Ville de Boucherville
Madame Louise Dion, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Madame Pascale Mongrain, mairesse de la Ville de Saint-Lambert
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté

Mesdames Louise Dion et Nancy Decelles ainsi que monsieur Marc-Antoine Azouz participent par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication.

Est absent :

Monsieur Nicholas Kaminaris, représentant des usagers du transport en commun

Sont également présents :

Monsieur Alain Dufort, directeur général
Maître Catherine Bouchard, directrice affaires juridiques et secrétaire corporative
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

2025-06-056 **Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Lise Roy:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle des personnes peuvent poser des questions et durant laquelle la présidente lit et répond aux questions qui ont été reçues via le site Internet du RTL.

2025-06-057 **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1er mai 2025**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0183;

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal du 1er mai 2025 a été remise à chaque membre du conseil d'administration;

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Nancy Decelles :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1er mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-058 **Modifications de service au 23 juin 2025 - Ajouts, modifications, ajustements et retrait (service régulier)**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0178;

Il est proposé par Rolande Balma, appuyé par Nancy Decelles :

D'APPROUVER les modifications d'offre de service (horaire, fréquence) sur les lignes 8, 16, 20, 21, 42, 44, 49, 73, 76, 77, 88, 132, 410 et 417.

D'APPROUVER les modifications de trajet sur les lignes 8, 28, 81 et 88.

D'APPROUVER le retrait des lignes scolaires intégrées pour la période estivale.

D'APPROUVER le déploiement de l'accessibilité universelle sur les lignes 81 et 83.

Ces modifications de service entreront en vigueur le 23 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-059 **Entente de service – Fermetures planifiées du REM été 2025**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0184;

CONSIDÉRANT les fermetures planifiées du REM à partir du 23 juin 2025 jusqu'au 24 août 2025;

CONSIDÉRANT QU'entre le 7 juillet et le 17 août, le REM sera complètement fermé, nécessitant la mise à la disposition d'un plus grand nombre de bus afin de remplacer le service habituel du REM;

CONSIDÉRANT QUE l'ARTM est responsable de coordonner, avec les différents partenaires du milieu, les services de transport en commun de relève pendant cette période;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des fermetures planifiées du REM, l'ARTM a demandé au RTL de fournir un service de navettes et de mettre en œuvre un plan de communication afin d'accompagner les usagers;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des fermetures planifiées du REM, le RTL fournira le service selon les modalités entendues et qui feront l'objet d'un protocole à intervenir entre l'ARTM et le RTL;

Il est proposé par Rolande Balma, appuyé par Nathalie Delisle :

D'APPROUVER l'entente à intervenir entre l'ARTM et le RTL établissant les conditions essentielles suivantes :

- l'ajout de la ligne de taxi collectif T72 effectuant la navette entre le terminus Panama et la station Ile-des-Sœurs;

- les modifications de service (horaires, tracés et fréquences) sur les lignes de bus 720, 721 et 722 ainsi que la ligne de taxi collectif T72 en fonction des demandes de l'ARTM, et ce, jusqu'au 24 août 2025;

- d'autoriser le directeur général à approuver des modifications subséquentes au service, en termes d'horaire, tracés et fréquences;

-la préparation d'un plan de communication par le RTL en lien avec la stratégie de communication de l'ARTM, le tout destiné aux usagers;

- les coûts associés à l'ensemble de ces prestations estimés à 3 246 959 $ est entièrement assumés par l'ARTM et/ou remboursés au RTL;

- que les modalités administratives usuelles (ex. reddition de comptes, échéances des remboursements) y soient prévues;

D'AUTORISER le Directeur général à signer pour et au nom du RTL, l'entente à intervenir entre l'ARTM et le RTL concernant les fermetures planifiées du REM été 2025 et à y apporter toute modification jugée utile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-060 **Autorisation de gratuités – Événements été-automne 2025**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0177;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel des événements : Festin culturel à Brossard, OSM dans les parcs à Brossard, Lumifest à Longueuil et Féérie au Lac du Village à Saint-Bruno-de-Montarville;

Il est proposé par Affine Lwalalika, appuyé par Sylvain Joly :

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 41, 43 et 44, le vendredi 8 août 2025 dès 16 h 30 jusqu'à la fin du service et le samedi 9 août 2025 dès 12 h 30 jusqu'à la fin du service, sur présentation d'un coupon numérique ou imprimé de l'événement Festin culturel à Brossard;

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 41, 43 et 44, le mardi 19 août 2025 dès 17 h jusqu'à la fin du service, sur présentation d'un coupon numérique ou imprimé de l'événement OSM dans les parcs à Brossard;

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 8, 17, 25, 28, 29, 74, 75, 76, 81 et 88 du jeudi 25 au samedi 27 septembre 2025 dès 18 h jusqu'à la fin du service, sur présentation d'un coupon numérique ou imprimé de l'événement Lumifest à Longueuil;

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 99 et 160 les jeudi et vendredi 4 et 5 décembre 2025 de 16 h jusqu'à la fin du service et les samedi et dimanche 6 et 7 décembre 2025 de 9 h à 18 h, sur présentation d'un coupon numérique ou imprimé de l'événement Féérie au Lac du Village à Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-061 **Résiliation de contrat – Services professionnels en accompagnement LEED pour la réfection du centre administratif du Vieux-Longueuil**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0167;

CONSIDÉRANT QU'UNE nouvelle orientation a été préconisée diminuant l'envergure des travaux de réfection du centre administratif du Vieux-Longueuil (CAVL) et que dans ce contexte, la certification LEED ne peut plus être considérée;

CONSIDÉRANT QUE le contrat CA2152 Services professionnels en accompagnement LEED dans le cadre de la réfection du centre administratif du Vieux-Longueuil (CAVL) a été adjugé par la résolution numéro 21-90 à BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. au montant total estimé à 111 065,85 $ (taxes incluses), n'est plus requis.

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Louise Dion :

DE RÉSILIER le contrat adjugé à BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. par la résolution numéro 21-90 adoptée par le conseil d'administration lors de l'assemblée publique du 2 septembre 2021 concernant des services professionnels en accompagnement LEED dans le cadre de la réfection du centre administratif du Vieux-Longueuil;

DE MANDATER le gestionnaire du contrat à transmettre à l'adjudicataire, pour et au nom du RTL, l'avis requis à l'article 13.03 du contrat faisant partie des documents de l'appel d'offres P21-023 afin de résilier ce contrat et de signer tout document donnant effet à la présente résiliation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-062 **Modification au contrat – Services professionnels en ingénierie pour la réfection du centre administratif du Vieux-Longueuil**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0171;

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat CA2150 à la firme BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. pour des services d'ingénierie dans le cadre de la réfection du centre administratif du Vieux-Longueuil (CAVL) par le conseil d'administration lors de son assemblée tenue le 2 septembre 2021 (Résolution 21-091), pour un montant total estimé à 506 464,88 $ (taxes incluses) sur

lequel une réserve pour contingence a été autorisée, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 15 809,06 $ taxes incluses a été utilisé de la contingence à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'un amendement n°1 au montant de 45 127,69 $ taxes incluses a été autorisé au contrat CA2150, pour l'ajout de services supplémentaires en plan et devis nécessaires à la complétion du mandat;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9 de son Règlement sur la gestion contractuelle (Règlement numéro L-90), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut autoriser une modification à un contrat dans la mesure où cette modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE l'étude et l'analyse des pistes d'amélioration dans le but de réviser et réduire l'étendue des travaux de construction du projet ne changent pas la nature du contrat et constituent un accessoire au contrat;

Il est proposé par Lise Roy, appuyé par Louise Dion :

D'AUTORISER une modification au CA2150 afin d'augmenter l'enveloppe financière contractuelle avec la firme **BOUTHILLETTE PARIZEAU INC**. pour l'ajout d'une étude et d'une analyse de pistes d'amélioration pour réviser et réduire l'étendue des travaux de rénovation du centre administratif du Vieux-Longueuil.

D'AUTORISER à cet effet, une révision au contrat CA2150 pour un montant supplémentaire estimé à 47 858,34 $ (taxes incluses) au montant total octroyé et révisé de 567 401,63 $ pour l'étude et l'analyse de pistes d'amélioration afin de réviser et réduire l'étendue des travaux de rénovation du centre administratif du Vieux-Longueuil, révisant ainsi le montant total estimé du contrat à 615 259,97 $ (taxes incluses), pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles;

Adjudicataire :

BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. (NEQ : 1142591438)
102-85, rue St-Charles Ouest
Longueuil (Québec) J4H 1C5

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-063 **Modification au contrat – Services professionnels en architecture pour la réfection du centre administratif du Vieux-Longueuil**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0172;

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat CA3193 à la firme LEMAY MICHAUD Architecture Design pour des services d'architecture dans le cadre de la réfection du centre administratif du Vieux-Longueuil (CAVL) par le conseil d'administration lors de son assemblée tenue le 9 mars 2023 (Résolution 23-035), pour un montant total estimé jusqu'à concurrence de 1 054 320,75 $ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9 de son Règlement sur la gestion contractuelle (Règlement numéro L-90), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut autoriser une modification à un contrat dans la mesure où cette modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE l'étude et l'analyse des pistes d'amélioration dans le but de réviser et réduire l'étendue des travaux de construction du projet ne changent pas la nature du contrat et constituent un accessoire au contrat;

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Marc-Antoine Azouz :

D'AUTORISER une modification au CA3193 afin d'augmenter l'enveloppe financière contractuelle avec la firme **LEMAY MICHAUD Architecture Design** pour l'ajout d'une étude et d'une analyse des pistes d'amélioration pour réviser et réduire l'étendue des travaux de rénovation du centre administratif du Vieux-Longueuil.

D'AUTORISER à cet effet, une révision au contrat CA3193 pour un montant supplémentaire estimé à 36 803,50 $ (taxes incluses) au montant total estimé de 1 054 320,75 $ pour l'étude et l'analyse des pistes d'amélioration pour réviser et réduire l'étendue des travaux de

rénovation du centre administratif du Vieux-Longueuil, révisant ainsi le montant total estimé du contrat à 1 091 124,25 $ (taxes incluses), pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Adjudicataire :

LEMAYMICHAUD Architecture Design
(NEQ : 1164139769)
111 rue St-Pierre
Québec (Québec) G1K 4A6

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-064 **Prolongation de contrat – Service de déneigement au Réseau de transport de Longueuil**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0142;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public P22-027, les contrats CA2725 et CA2726 ont été octroyés respectivement aux firmes TRANSPORT ÉRIC HUBERDEAU INC. et LES ENTREPRISES ALAIN LABRECQUE INC. par la résolution 22-85;

CONSIDÉRANT QUE la clause 15.02 du Contrat permet au RTL de prolonger le contrat pour deux (2) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune, pour un maximum de deux (2) années additionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le RTL est entièrement satisfait des services rendus par les deux firmes et que celles-ci ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur prestation de service;

Il est proposé par Affine Lwalalika, appuyé par Lise Roy:

D'EXERCER les deux (2) options de renouvellement d'un (1) an chacune, pour la prestation de service de déneigement au Réseau de transport de Longueuil, du contrat CA2725 octroyé à la firme TRANSPORT ÉRIC HUBERDEAU INC., aux prix en vigueur, pour un montant total estimé à 375 503,46 $ (taxes et provision incluses), conformément aux conditions de l'appel d'offres P22-027, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles;

D'EXERCER les deux (2) options de renouvellement d'un (1) an chacune, pour la prestation de service de déneigement au Réseau de transport de Longueuil, du contrat CA2726 octroyé à la firme LES ENTREPRISES ALAIN LABRECQUE INC., aux prix en vigueur, pour un montant total estimé à 109 521,87 $ (taxes et provision incluses), conformément aux conditions de l'appel d'offres P22-027, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Lot 1 – Longueuil **LES ENTREPRISES ALAIN LABRECQUE INC. (NEQ : 1142341198)** 1861 rue Giroux Longueuil, Québec J4N 1K7
Lot 2 – Saint-Hubert **TRANSPORT ÉRIC HUBERDEAU INC. (NEQ: 1160666989)** 1498 rue Soucy Longueuil, Québec J4T 1A3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-065 **Prolongation de contrat - Location et entretien de sarraus, salopettes et chiffons (période transitoire)**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0192;

CONSIDÉRANT QUE la clause 2.02 du contrat actuel pour le service de location et entretien de sarraus, salopettes et chiffons permet de maintenir à la date de fin du contrat, la prestation des services, aux prix en vigueur, pour une période n'excédant pas trois (3) mois;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le RTL de maintenir le présent contrat en vigueur le temps de la mise en place du prochain contrat;

Il est proposé par Rolande Balma, appuyé par Nancy Decelles :

D'AUTORISER un montant supplémentaire estimé à 48 289,50 $ (taxes incluses) au contrat CA1348 - Location et entretien de sarraus, salopettes et chiffons à la firme « UNIFIRST CANADA LTÉE », pour les services à rendre au cours de la période transitoire maximale de trois (3) mois, révisant ainsi le montant total estimé du contrat à 1 118 103,43 $$ (taxes incluses) conformément aux dispositions du contrat, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Adjudicataire :

UNIFIRST CANADA LTÉE (NEQ : 1143993468)
8951, Salley
LaSalle, Québec H8R 2C8

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-066 **Octroi de contrat - Location et entretien de sarraus et salopettes**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0193;

CONSIDÉRANT QUE dans les centres d'exploitation, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) emploie différents quarts de métier: mécaniciens, carrossiers, peintres, etc.

CONSIDÉRANT QUE ces métiers nécessitent la manipulation de produits salissants pour le personnel et que le RTL fournit à son personnel, conformément à l'article 18 de la convention collective des employés d'entretien, des sarraus ou salopettes ainsi que des chiffons pour les conciergeries et les vérifications des fluides des autobus;

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Nathalie Delisle :

D'OCTROYER, le contrat à la suite de l'appel d'offres public P25-032 – Location et entretien de sarraus et de salopettes, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme **QUÉBEC LINGE** aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 527 384,72 $ (taxes et provision incluses) pour une durée initiale de trois (3) ans, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une provision pour un montant total estimé jusqu'à concurrence de 25 113,56 $ (taxes incluses) pour la durée complète du contrat et laquelle est déjà incluse au montant total de 527 384,72 $ (taxes incluses).

Le contrat est pourvu d'une (1) période optionnelle de trois (3) années. Le RTL se réserve tous les droits pour l'exercice de cette option.

Adjudicataire :

QUÉBEC LINGE (NEQ : 1176992445)
4375, de Rouen
Montréal (Québec) H1V 1H2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-067 **Octroi de contrat - Contrat cadre pour la fourniture de personnel spécialisé TI/STI**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0199;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des technologies de l'information et des systèmes de transport intelligents (DTI-STI) s'est engagée dans une transformation ambitieuse visant à redéfinir l'image et la performance de l'organisation, et a élaboré un programme technologique structurant, destiné à soutenir cette évolution;

CONSIDÉRANT que ce programme comprend plusieurs projets majeurs, notamment en développement applicatif, en cybersécurité, en intégration logicielle, en déploiement de technologies opérationnelles, en systèmes de transport intelligents, en modernisation des environnements de télécommunications et en infonuagique.

CONSIDÉRANT QU'afin d'accroître sa capacité actuelle de livraison de projets et de combler des besoins ponctuels en expertise spécialisée dans le domaine TI-STI, il est opportun de recourir à un ou des contrats-cadre permettant de recourir à des ressources externes qualifiées lorsque requis;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public P25-020 - Contrat-cadre pour la fourniture de personnel spécialisé pour les TI/STI;

Il est proposé par Lise Roy, appuyé par Affine Lwalalika :

D'OCTROYER les contrats à la suite de l'appel d'offres public P25-020 - Contrat-cadre pour la fourniture de personnel spécialisé pour les TI/STI, aux soumissionnaires conformes ayant obtenu le meilleur pointage à la suite de l'application du système de pondération pour chacun des lots, soit les firmes TRANSITION SERVICES CONSEILS INC., LEVIO CONSEILS INC. et COFOMO INC., selon les taux horaires soumis, pour un montant total estimé pour l'ensemble des lots à 13 744 968,00 $ (taxes et provisions incluses), pour une période initiale de trois (3) ans, conformément aux soumissions déposées et aux conditions des documents d'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une provision pour l'ajustement annuel des taux horaires en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour un montant total estimé à 654 522,29 $ (taxes incluses), lequel est déjà inclus au montant total de 13 744 968,00 $ (taxes incluses).

Adjudicataires	**Lot(s)**	**Montant (Taxes incluses)**	**Provision IPC**
TRANSITION SERVICES CONSEILS INC. (NEQ: 1180675085) 1305, boul. Lebourgneuf, porte 520 Québec (Québec) G2K 2E4	Lot 1	3 588 133,61 $	179 406,88 $
LEVIO CONSEILS INC. (NEQ: 1169672574) 1015, av. Wilfrid-Pelletier, porte 530 Québec (Québec) G1W 0C4	Lot 2	1 923 869,54 $	96 193,48 $
	Lot 3	1 412 167,57 $	70 608,38 $
COFOMO INC. (NEQ: 1176499714) 1000, rue de la Gauchetière, porte 1500 Montréal (Québec) H3B 4W5	Lot 4	3 876 185,16 $	193 809,25 $
	Lot 5	2 290 049,83 $	114 504,49 $
Sous-total :		**13 090 445,71 $**	**654 522,29 $**
Montant total à adjuger pour 3 ans (Taxes et provision IPC incluses) :		**13 744 968,00 $**	

Les contrats peuvent être renouvelés pour deux (2) périodes additionnelles d'une (1) année chacune, selon les mêmes modalités et conditions prévues au contrat, sous réserve d'un ajustement du prix. Cet ajustement sera basé sur la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) des douze (12) derniers mois consécutifs disponibles, publié par Statistique Canada pour la province de Québec, ou limité à un maximum de 5 %, selon la valeur la plus basse, au moment de l'exercice de l'option de renouvellement. L'exercice de ces options demeure à la seule discrétion du RTL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-068 **Octroi de contrat – Remplacement des équipements du système RTLS pour la localisation des véhicules dans les garages**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0198;

CONSIDÉRANT QUE les applications TDMS (Transit Depot Management System) et TYM (Transit Yard Management) permettent la distribution et la localisation des véhicules dans les garages du Réseau de transport de Longueuil (RTL);

CONSIDÉRANT QUE les applications ont été développées et maintenues exclusivement par ISR TRANSIT INC., distributeur exclusif de cette solution, soit les équipements de localisation Serie7000 d'Ubisense, actuellement installés sur les autobus et dans les garages depuis 2012, lesquelles ont dépassé leur durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE la firme ISR TRANSIT INC. est le distributeur exclusif des équipements Ubisense ainsi que le développeur qui assure le support et l'entretien de la solution RTLS;

CONSIDÉRANT QU'il que les équipements actuels de localisation des véhicules dans les garages sont désuets et ceux-ci ne sont plus supportés depuis 2025, doivent être remplacés par de nouveaux équipements pour assurer la continuité et l'efficacité des opérations;

CONSIDÉRANT, de plus, que, lors des derniers événements où un incendie s'est déclaré dans le garage du CEVL, des équipements ont été exposés à la chaleur et la fumée, ce qui rend la situation davantage précaire pour l'exploitation et l'entretien.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de migrer les équipements du système RTLS actuellement utilisés vers une solution de dernière génération, afin d'assurer une performance optimale et une stabilité accrue dans la gestion des véhicules au sein des garages du RTL;

CONSIDÉRANT QUE le RTL n'est pas tenu, en vertu de l'article 101.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (« LSTC ») (RLRQ, c. S-30.1), de procéder par appel d'offres lorsque l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants.

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Rolande Balma:

D'OCTROYER le contrat de gré à gré G25-055 - Remplacement des équipements du système RTLS pour la localisation des véhicules dans les garages à la firme **ISR TRANSIT INC**., pour un montant total estimé à 1 320 925,16 $ (taxes incluses), pour la durée complète du mandant, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingence, comme spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

Adjudicataire :

ISR TRANSIT INC. (NEQ : 1165893216)
615 boulevard René-Lévesque Ouest, suite 500
Montréal (Québec), H3B 1P5

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-069 **Autorisation de signature de l'entente de confidentialité ARTM – Chantier d'optimisation du transport adapté**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0168;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) participe au chantier d'optimisation du transport adapté;

CONSIDÉRANT la nécessité d'encadrer le partage d'informations confidentielles;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente ne vise pas les renseignements personnels au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE l'entente sera en vigueur uniquement pour la durée du mandat du consultant KPMG;

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu d'autoriser la présente entente et de désigner un représentant du RTL pour signer celle-ci;

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Affine Lwalalika :

D'AUTORISER l'entente de confidentialité visant l'étude d'optimisation du service de transport adapté, le tout aux termes et conditions de l'Entente jointe au sommaire décisionnel;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom du Réseau de transport de Longueuil (RTL) l'entente et d'y apporter toute modification jugée utile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-070 **Approbation de signature de l'entente de délégation de la gestion des interventions en maintien d'actifs (IMA) des équipements métropolitains**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0194;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son mandat de planification et de gestion du réseau métropolitain, l'ARTM s'est dotée d'un plan stratégique visant à encadrer ses décisions en matière de modernisation et d'optimisation de ses infrastructures.

CONSIDÉRANT QUE parmi les initiatives découlant de ce plan, plusieurs projets de réfection et de mise à niveau ciblant des sites desservis par le Réseau de transport de Longueuil (RTL) sont prévus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer certaines interventions visant principalement à préserver l'intégrité des actifs, à ralentir leur dégradation et à assurer la pérennité des infrastructures, en mettant l'accent sur les travaux urgents, les réparations essentielles et les interventions stratégiques à court terme;

CONSIDÉRANT QUE l'ARTM a confié au RTL le mandat de mettre en œuvre, les activités prévues dans le cadre du Plan de maintien des actifs (PMA) pour les années 2025, 2026 et 2027 en ce qui concerne l'ensemble des actifs métropolitains incluant les terminus de Longueuil, Brossard, Panama ainsi que les stationnements de Touraine-A20, de Mortagne et de Montarville

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver une entente de délégation officielle de ces projets au RTL, conformément aux orientations définies dans le PMA de l'ARTM, laquelle entente tient compte des montants révisés associés à la mise en œuvre des interventions prévues;

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Sylvain Joly :

D'AUTORISER l'entente de délégation officielle de ces projets au RTL, conformément aux orientations définies dans le PMA de l'ARTM, laquelle entente tient compte des montants révisés associés à la mise en œuvre des interventions prévues.

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom du Réseau de transport de Longueuil (RTL) l'entente et d'y apporter toute modification jugée utile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt -liste des chèques émis

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0188;

Il est procédé au dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 9 avril au 13 mai 2025, pour le paiement des comptes inscrits, au montant de 23 461 925,51 $.

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000$ et plus – avril 2025

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0195;

CONSIDÉRANT l'article 6.2 du Règlement numéro L-19 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

De déposer la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 $ et plus pour le mois d'avril 2025.

Période d'intervention des membres du conseil

Madame Lise Roy ainsi que messieurs Marc-Antoine Azouz et Sylvain Joly s'adressent à l'audience.

2025-06-071 **Levée de l'assemblée– prochaine assemblée 3 juillet 2025**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Affine Lwalalika :

DE LEVER la présente assemblée. Il est 17 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____	_____
Geneviève Héon, MBA, ASC Présidente	M^e^ Catherine Bouchard Directrice affaires juridiques et secrétaire corporative